



LES WALDECK
PRIX DU MOUVEMENT
ASSOCIATIF

ASSOCIATIONS
TOUT SAVOIR POUR
→ DÉCROCHEZ L'ÉTOILE !

LES WALDECK PRIX DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Règlement et modalités de participation



Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

LES ASSOCIATIONS AU CŒUR DES DYNAMIQUES DE CHANGEMENT

Le trait dominant de ces dernières années est l'accélération et l'accentuation des mutations qu'elles soient d'ordre économique, social, politique ou encore technologique. Les associations, comme lieux d'implication citoyenne, sont au cœur de ces dynamiques de changement. Elles doivent donc veiller à prendre en compte ces enjeux pour continuer à faire vivre le lien entre leurs valeurs, leur fonctionnement interne et leurs projets. Nombre d'entre-elles ont mis en place des stratégies internes pour y parvenir, en impulsant des démarches d'amélioration continue, des « bonnes pratiques ».

C'est ce que le Mouvement associatif souhaite valoriser au travers du lancement des **Waldeck – Prix du Mouvement associatif**. Ce nom a été choisi en hommage à la loi de 1901, qui permet depuis plus de 100 ans à deux ou plusieurs personnes de mettre librement en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Loi dont la mise en place a accompagné le développement de la démocratie et de la citoyenneté dans tous les milieux sociaux et la stimule encore aujourd'hui. Loi qui a impulsé les dynamiques associatives que Le Mouvement associatif s'attache à valoriser et animer, notamment à travers l'organisation de ce Prix.

UN PRIX POUR VALORISER LES BONNES PRATIQUES ASSOCIATIVES

Le Mouvement associatif a organisé en 2014 le Prix pour l'emploi de qualité. Il a été remis lors de deux éditions avec pour but de : mieux faire connaître les réalités de l'emploi associatif.

Cette année, Le Mouvement associatif a choisi d'aller plus loin dans la valorisation des pratiques mises en place au sein des associations, en faisant évoluer son Prix. L'objectif : donner toujours plus de visibilité aux dynamiques qui font vivre au quotidien la liberté d'association, tant auprès des associations, de partenaires du monde associatif, que du grand public.

L'organisation de ce Prix s'inscrit par ailleurs en complémentarité d'outils qui visent à faciliter la mise en œuvre de démarches d'amélioration continue au sein des associations. Il s'agit notamment du Guide des Bonnes Pratiques de l'ESS, qui a vocation à engager l'ensemble des structures de l'ESS dans ce type de démarche, ou encore du modèle d'auto-diagnostic d'amélioration continue (MADAC) conçu et expérimenté au sein du secteur de la solidarité internationale.

POURQUOI CANDIDATER ?

Candidater aux **Waldeck – Prix du Mouvement associatif** c'est :

- ↳ Prendre le temps de formaliser son expérience pour la partager avec d'autres associations en recherche de pratiques inspirantes.
- ↳ Contribuer à rendre visible toute l'inventivité et la capacité d'innovation des associations en leur sein pour faire vivre leurs valeurs, et ainsi rendre compte de leur plus-value sociétale.

Le Mouvement associatif tient à remercier toutes les associations qui prendront le temps de formaliser et transmettre leur expérience en la matière.

LE PRIX

Cadre général

Objectifs :

Repérer, mettre en valeur, et soutenir les associations engagées dans des démarches d'amélioration continue et le développement de « bonnes pratiques » ;

Favoriser leur diffusion large et leur mise en œuvre par essaimage.

Tout dossier présenté devra démontrer en quoi la pratique proposée constitue un levier pertinent pour la mise en œuvre et l'animation globale du projet associatif de l'organisation candidate.

Catégories

Les Prix remis récompenseront des démarches internes mises en place par des associations dans les 4 domaines suivants :

→ EMPLOI

Créer un environnement de travail propice au bien-être de tout.e.s ses salarié.e.s

Il s'agit de valoriser des pratiques destinées à améliorer les conditions de travail et de qualité de l'emploi mises en œuvre au sein d'une association employeuse. Elles peuvent concerner par exemple : la participation du salarié à la vie de la structure, les parcours professionnels des salariés, les conditions d'emploi et de travail, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations...

Mots-clés : *qualité de vie au travail, diversité, inclusion, participation, management, organisation*

→ ENGAGEMENT

Favoriser, soutenir et renouveler l'engagement des bénévoles dans toutes ses dimensions

Il s'agit de valoriser des pratiques liées au soutien et au renforcement de dynamiques d'engagement bénévoles, que cet engagement soit ponctuel, d'activité, lié à la participation à la gouvernance, et dans toute sa diversité, en favorisant l'intergénérationnel, la parité, la mixité sociale... Les pratiques peuvent concerner par exemple les modalités d'implication des bénévoles dans le projet associatif et/ou la gouvernance, les modalités de recrutement et d'accueil, intégration des bénévoles, la formation et la montée en compétences...

Mots-clés : *bénévolat, engagement, ouverture, lien social, gouvernance, convivialité*

→ COOPÉRATION(S) PLURIELLE(S)

Mobiliser son écosystème (au niveau interne et/ou externe) pour aller plus loin

- > Pour une pratique développée au niveau interne : il s'agit de valoriser les pratiques ayant vocation à mobiliser les différentes parties prenantes de l'association (bénévoles, volontaires, salariés, bénéficiaires...) en fonction de leurs apports respectifs, au travers de modalités ou démarches spécifiques de travail, d'animation et/ou de concertation
- > Pour une pratique développée au niveau externe : il s'agit de valoriser les pratiques de coopération (associatifs, institutionnels, économiques, issus de la société civile...) permettant de renforcer et de développer son projet associatif. Ces pratiques peuvent s'exprimer au travers du développement d'un projet collectif, de création d'espaces de dialogue inter-structures originaux qu'ils soient formels ou non, d'innovation en termes de gouvernance partagée, ou encore de création de groupement permettant une démarche innovante...

Mots clés : inclusion, inter-associatif, réseaux, co-construire, multi-acteurs

→ PRATIQUES NUMÉRIQUES

Faire du numérique un levier du projet associatif

Pour cette catégorie plus transversale, il s'agit de valoriser des stratégies numériques globales et cohérentes facilitant la mise en œuvre de son projet associatif et répondant à certains enjeux de son fonctionnement interne : gouvernance, animation de réseau, circulation de l'information...

Mots-clés : numérique, digital, outils, innovation, transition, démocratie, données

Partenaires

Les Waldeck – Prix du Mouvement associatif sont organisés par Le Mouvement associatif en partenariat avec :

- ↳ La mutuelle CHORUM
- ↳ La Fondation EDF
- ↳ Le FONJEP, Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
- ↳ Le Groupe UP
- ↳ La MGEN, Mutuelle Générale de l'Education Nationale
- ↳ Le Ministère du Travail – Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- ↳ Le Ministère de l'Education Nationale – Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
- ↳ Juris associations.

VOTRE CANDIDATURE

Critères de sélection

Toute association autonome à but non lucratif, œuvrant en faveur de l'intérêt général et dont le siège social est situé en France peut candidater. Pour ce qui concerne la catégorie « Emploi », l'association candidate devra employer au moins 1 salarié au moment du dépôt de son dossier. Il est possible de candidater sur plusieurs catégories, mais chacune des candidatures devra faire l'objet d'un dossier distinct.

Critères obligatoires pour pouvoir étudier l'action proposée

- Le dossier de candidature est complet ;
- La pratique est déjà engagée depuis au moins 3 mois et a produit ses premiers résultats.

Critères spécifiques à la catégorie Emploi

- Pour la catégorie emploi, l'action proposée devra au-delà des dispositions prévues par le code du travail ou la convention collective à laquelle l'organisation est rattachée.

Critères généraux d'évaluation de l'action proposée

- ↳ La pratique proposée constitue un levier pertinent pour la mise en œuvre et l'animation globale du projet associatif de l'organisation candidate ;
- ↳ Lien entre les enjeux identifiés et la réponse apportée (pertinence de l'action) ;
- ↳ Implication des bénévoles, salariés et de l'ensemble des parties prenantes dans la définition de la pratique, sa mise en œuvre et son bilan ;
- ↳ Caractère transférable de l'action (notamment via la formalisation de démarches ou la production d'outils facilitant le partage avec d'autres associations) ;
- ↳ Effets / Résultats obtenus / niveau d'impact de l'action sur l'association (au niveau qualitatif et quantitatif) ;
- ↳ Originalité de l'action.
- ↳ Adéquation entre les moyens à la disposition de l'association et la pratique développée (efficience) ;

Une attention particulière sera portée à **primer des associations de tailles et de secteurs différents.**

Attribution des prix

Le jury est souverain pour l'attribution des prix. Chacun des 4 lauréats recevra une dotation de 5 000 euros. Si une association candidate sur plusieurs catégories, elle ne pourra être primée que pour l'une des catégories.

Les lauréats bénéficieront par ailleurs :

- ↳ D'un abonnement de 1 an à jurisassociations.fr d'une valeur de 1000 euros intégrant une documentation juridique en ligne ;
- ↳ De l'accès à un webinaire de leur choix dans le cadre d'un accompagnement CHORUM-CIDES ;
- ↳ D'une valorisation médiatique de l'action :
 - ↳ Dans tous les supports de communication des partenaires associés à la démarche ;
 - ↳ Dans les médias spécialisés et dans la presse généraliste ;
 - ↳ Lors de l'évènement de remise des Waldeck prévu au 1^{er} trimestre 2019.

Engagement des candidats

Les candidats s'engagent :

- à transmettre aux organisateurs tout document justificatif lié à la pratique présentée ;
- à fournir tous les éléments nécessaires à la valorisation médiatique (photos, logos, documents...) de la pratique et à se rendre disponible pour toute interview dans la presse ;
- transmettre tout outil mis en place dans le cadre de la pratique proposée, qui pourrait être réutilisable par une association souhaitant engager une démarche du même type ;
- à signer avec Le Mouvement associatif, si le prix leur est attribué, une convention qui précisera les modalités de dotation et de valorisation ;
- pour les lauréats, à être présents lors de la remise des prix prévu au premier trimestre 2019.

Cession de droits

En participant aux WALDECK – Prix du Mouvement associatif, les participants s'engagent par avance à céder à titre gratuit au Mouvement associatif les droits d'exploitation des contenus transmis dans le cadre de leurs candidatures. Ces droits cédés autorisent Le Mouvement associatif à utiliser l'ensemble des éléments du dossier de candidature dans sa communication interne et externe, nationale et internationale, auprès de tout public, sur tous supports, en tous formats, ainsi que le droit d'adapter, de modifier et de faire évoluer les différents contenus et visuels fournis. L'ensemble des participants autorisent également l'exploitation des images et supports réalisés par Le Mouvement associatif dans le cadre des WALDECK dans lesquels ils apparaîtraient. Les participants qui seront sollicités par la suite pour une valorisation de l'action présentée s'engagent à faire parvenir au Mouvement associatif l'autorisation d'exploitation du droit à l'image dûment complétée et signée qu'il leur fournira le cas échéant.

Contenu du dossier

Le formulaire de candidature est composé des parties suivantes :

- 1 – Le portrait de l'association
- 2 – La présentation détaillée de la pratique proposée
- 3 – La déclaration sur l'honneur complétée et signée
- 4 – Les documents en illustration et en complément

Il est disponible sur www.lemouvementassociatif.org/leswaldeck

Calendrier

- ↳ Dépôts des dossiers de candidature : du 17 octobre au 17 décembre 2018
- ↳ Étude des dossiers de candidature : janvier/février 2019
- ↳ Remise des prix lors d'un événement dédié à Paris : mars 2019

Les formulaires de candidatures et les pièces complémentaires sont à faire parvenir préférablement par courriel à leswaldeck@lemouvementassociatif.org

Il est également possible, pour les associations candidates qui préfèrent adresser les éléments papier, de les faire parvenir par voie postale **avant le 17 décembre 2018** (le cachet de la poste faisant foi) à :

Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

Les Waldeck – Prix du Mouvement associatif
28, Place Saint Georges
75009 Paris





Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF

www.lemovementassociatif.org/leswaldeck

#leswaldeck



@lemovementasso



le mouvement associatif

